

Séance du jeudi 12 janvier 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 06/01/2023

Présents : 14

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Alda PENALA

Excusés:

Absents:

Objet: Règlement Cimetière: modification des articles 4.8 et 7.4 - DE_2023_857_BIS

Madame le Maire informe les élus des évolutions législatives et réglementaires du Décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 portant sur les mesures relatives à la réglementation funéraire.

Ce décret actualise la procédure de droit commune concernant la reprise des concessions funéraires laissées à l'abandon. En effet le délai laissé par la commune après exécution des formalités de publicité du procès verbal de constat d'abandon passe de 3 ans à 1 an. Il nous faut donc modifier l'article 4.8 de notre règlement du cimetière afin de prendre en compte cette évolution.

Par ailleurs, afin que les familles puissent déposer plusieurs urnes à l'intérieur d'une concession du columbarium, la capacité des réceptacles le permettant, il est proposé de supprimer la mention "les réceptacles sont individuels" de l'article 7.4 du règlement.

Ayant ouï l'exposé de Mme le Maire et pris acte de l'évolution législative et réglementaire du décret n° 2022-1127 du 5 août 2022,

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification des articles 4.8 et 7.4 du Règlement du cimetière.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 16 janvier 2023

Madame le Maire

Béatrice BORT